

LE MINISTRE

0515 /MIS/DGDDL/DTER du **27 AVR. 2023**
Lettre CIRCULAIRE n° **0515** /MIS/DGDDL/DTER du **27 AVR. 2023**
relative à l'archivage numérique des données à caractère financier dans le Système de
Gestion Informatisée des Données et Archives Numériques des Collectivités Territoriales
(SYGIDAN-CTI).

A

- Madame et Messieurs les Présidents des Conseils Régionaux ;
- Mesdames et Messieurs les Maires.

Mesdames et Messieurs les élus,

A la suite des sessions de formation des agents d'encadrement de vos collectivités territoriales et du lancement officiel du SYGIDAN intervenu, le 30 mars 2023, sous ma présidence, il m'est donné de constater que malgré toutes les initiatives de sensibilisation, les documents budgétaires et administratifs de vos collectivités territoriales sont insuffisamment enregistrés dans cet outil de planification et de suivi de vos engagements financiers.

C'est le lieu pour moi de rappeler que si l'un des objectifs de la mise en service du SYGIDAN est de matérialiser les engagements écologiques pris par notre pays à la faveur de la COP 15 tenue, du 09 au 20 mai 2022, à Abidjan, l'autre aspiration profonde de la matérialisation de cet outil informatique est de faciliter le suivi administratif et d'exécution de vos budgets.

Au regard de ce qui précède et des objectifs particuliers assignés à cet outil, je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour le renseignement préalable et régulier de tous vos documents administratifs et financiers tels que prévus dans le SYGIDAN avant toute transmission physique à mes services compétents, notamment sur :

- Les programmes triennaux ;
- Les Budgets (Primitifs, Modificatifs) ;
- Les Délibérations ;
- Le personnel ;
- Les PV des réunions des conseils, des Bureaux et des Municipalités ainsi que les listes de présence ;
- Les mandats et autres documents afférents ;
- Les états mensuels de recouvrement des recettes et d'engagement des dépenses ;
- Le patrimoine ;
- Etc.

J'attache un grand prix à l'exécution diligente de cette instruction qui conditionnera désormais le traitement de vos documents budgétaires.

Je vous prie d'agrérer, **Mesdames et Messieurs les élus**, l'expression de ma considération distinguée.



DIOMANDE Vagondo
Général de Corps d'Armée